



Sos:regroupement familial sur place

Par **joem_old**, le **24/10/2007** à **19:20**

bonjour,
Je suis mariée depuis 2004 avec mon mari qui est rentré en france sans visas en 2002 depuis nous vivons ensemble et nous avons eu un enfant en 2005. je suis résidente(carte de dix ans).
par contre j'avais une précédente relation et j'ai eu un enfant qui a 9ans, elle est française et vit avec nous et dont j'ai la garde.
nous avons fait une demande de carte de séjour qui s'était soldé par un refus.on m'a demandé de faire un regroupement familial car je réuni toutes les conditions. Mais mon mari ne veut pas repartir au pays(il a des frères et soeurs qui sont tous français) et aussi moi toute seule avec mes deux enfants et le travail je ne pourrai pas y arriver. Nous avons fait plusieurs recours, contacter des associations ,on a même pris un avocat mais pas de réponse.
Je frôle la déprime car je suis totalement bloquée: on ne peut pas déménager par exemple car monsieur est en situation irrégulière ni aller en vacances... que me conseillez vous? Y'a t'il pas moyen de faire un regroupement familial sur place?
AIDEZ MOI SVP MERCI